Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260309-2026_03_03-DE

Délibération n°2026-03-03

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/03/2026
Date d'affichage :
04/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 9 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absent excusé : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD)

Secrétaire de séance : Michel PEDRON

OBJET : SUBVENTION A LA FDGDON

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) sollicite la commune de Saint-Julien pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 274 €.

Le Maire précise que la commune règle une adhésion à l'année à l'association ce qui lui permet de faire appel à elle ensuite si besoin pour la lutte contre les ragondins, les chenilles processionnaires ou les frelons asiatiques.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 274 € à la FDGDON pour l'année 2026
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Michel PEDRON